

**Esther Waeber-Kalbermatten, Présidente du Conseil d'Etat**  
**Cheffe du Département de la santé, des affaires sociales et de la culture**

# **6<sup>ème</sup> rencontre du réseau valaisan contre les violences domestiques « Violences domestiques et jeunes »**

**Lundi, 25 novembre 2019, Espace Provins, Sion**

---

**Madame Isabelle Darbellay, cheffe d'Office de  
l'égalité et de la famille**

**Werte Referentinnen**

**Chères intervenantes**

**Mesdames et Messieurs du réseau valaisan  
contre les violences domestiques**

**Cher(-ère)s Invité-e-s,**

**Mesdames, Messieurs,**

---

En tant que cheffe du Département de la santé,  
des affaires sociales et de la culture, je suis  
heureuse de vous accueillir à cette rencontre du  
réseau valaisan contre les violences domestiques.

La violence domestique est également très répandue en Suisse et provoque de grandes souffrances. Chacun-e peut être concerné-e par la violence domestique, quel que soit l'âge, le milieu social ou culturel ou la religion; qu'il ou elle soit marié-e ou non.

Laissez-moi vous donner quelques chiffres:

En 2018, 27 personnes en Suisse ont été tuées dans un contexte de violences domestiques, dont 24 femmes. Cette proportion est particulièrement relevante en ce 25 novembre, Journée internationale contre les violences faites aux femmes.

En Valais, en 2018, la police a enregistré 904 infractions attribuées à la violence domestique, dont 3 homicides.

De plus, les centres de consultations pour les victimes LAVI ont reçu l'année dernière 565

nouvelles situations de violences domestiques (tendance à la hausse). La grande majorité des personnes bénéficiant des prestations LAVI sont des femmes et des enfants.

Pour moi, les chiffres reflètent seulement une partie de la réalité. La police n'a pas connaissance de toutes les situations. Les victimes n'ont pas toujours les ressources pour entreprendre des démarches. Les personnes auteures ont du mal à prendre conscience de leur responsabilité et de la nécessité de solliciter une aide professionnelle pour modifier leurs comportements violents.

Aujourd'hui, nous saluons le travail de terrain qui est mené chaque jour pour accueillir, écouter, soutenir et accompagner les personnes concernées.

Je vous encourage, vous toutes et tous, issu-e-s de domaines multiples, à transmettre des messages clairs et uniformes:

- La violence est toujours interdite, quel que soit le lien entre la personne qui l'exerce et celle qui la subit.
- Les enfants exposés sont toujours affectés.
- La personne auteure de violence est responsable de ses actes.
- Mais la violence n'est pas une fatalité. Il est possible de briser le silence et, avec une aide professionnelle, avec du temps, de changer ses comportements.

Le premier janvier 2017, la loi cantonale contre les violences domestiques est entrée en vigueur. Cette loi prévoit des campagnes de sensibilisation ainsi que des mesures d'accompagnement aux victimes et aux auteurs de violences.

En 2019, le Conseil d'Etat a également arrêté sa stratégie de prévention et de lutte contre la violence faite aux femmes et la violence domestique, fondée sur la Convention d'Istanbul. Sur la base d'une analyse de la situation et des recommandations nationales, il a établi une feuille

de route. Le plan d'action comprend neuf axes d'intervention, à savoir :

- une approche intégrée des situations de violences domestiques ;
- la protection des enfants exposés à la violence domestique ;
- l'accueil et l'accompagnement des victimes et des familles ;
- l'accompagnement et le suivi des auteur-e-s ;
- la sensibilisation et la formation des professionnel-le-s ;
- la prévention et l'information ;
- la prise en charge médicale ;
- l'aide aux migrant-e-s, et
- la sécurité des victimes.

Pour que la violence diminue, la prévention et l'information sont pour moi essentielles. C'est pourquoi je me réjouis du programme de ce soir.

Je suis ravie de l'accent qui sera mise l'année prochaine sur la violence dans les relations des jeunes. Les études actuelles montrent que la violence dans les relations amoureuses des jeunes est aussi fréquente que la violence domestique entre les adultes. Afin d'éviter que des comportements abusifs s'ancrent et compromettent les relations de couple à l'âge adulte, il est important que les jeunes apprennent à résoudre sans violence les conflits qu'ils rencontrent dans leurs relations amoureuses.

Je vous remercie sincèrement de votre intérêt et de votre engagement quotidien.

Chère Isabelle, chères collaboratrices de l'Office cantonal de l'égalité et de la famille, je vous remercie pour l'organisation de cette soirée qui se déroule pour la 6ème fois déjà.

Enfin, j'espère qu'ensemble, nous pourrons réduire le nombre de victimes, offrir de l'aide et alléger la souffrance.